

# Conditions Générales de Vente et Prestation de service relatives à la création et la maintenance de site Internet

## D'CLIC SARL

### Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de D'CLIC (le FOURNISSEUR), et de ses CLIENTS. Elles prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes ou autres documents émanant du CLIENT.

### Article 2 – Prix et consistance de la prestation

- Tous les prix s'entendent hors taxes (T.V.A. = 20% au 01/01/2014).
- Les prix et les délais sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans le courant de ce mois.
- La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé.
- Toute prestation ne figurant pas dans la présente proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.
- Les corrections demandées par le client ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans le bon de commande seront apportées, toute correction supplémentaire fera l'objet de facturation à l'heure sur la base de 70 € HT de l'heure.

### Article 3 – Paiement

- Paiements requis : 50% à la signature du bon de commande et 50% à la livraison des documents.
- Tout retard de paiement à compter du 31<sup>ème</sup> jour de décalage par rapport à l'émission de facture donnera lieu à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, ainsi qu'à des pénalités de retard calculées sur le montant TTC de la facture qui seront automatiquement et de plein droit acquises à D'CLIC sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Le taux des pénalités de retard de paiement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, D'CLIC se réserve en outre le droit - de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours- de suspendre l'exécution de ses obligations- de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier. Aucun escompte ne sera pratiqué par D'CLIC pour paiement comptant sur la facture émise.

### Article 4 – Livraison des maquettes et documents de travail

À défaut de mentions contraires, les documents de travail intermédiaires et les produits maquettes vous sont livrés :

- en main propre sur papier lors d'une réunion de travail,
- ou adressés par e-mail sous la forme de fichiers compressés (ZIP ou PDF).
- ou tout autre support jugé adéquat par D'CLIC.

### Article 5 – Copyrights et mentions commerciales

Sauf mention contraire explicite de la société cliente, D'CLIC se réserve la possibilité d'inclure

dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type :

- « Création graphique D'CLIC », lorsque cela concerne des prestations de création graphique,
- « Réalisation : D'CLIC », lorsque cela concerne des prestations de développement web.
- « Une Création de l'agence D'CLIC », de façon plus générique lorsqu'il s'agit d'une prestation globale.

### Article 6 – Propriété de la production

La totalité de la production, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de D'CLIC tant que les factures émises par D'CLIC ne sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclu en cours de prestation.

La société cliente deviendra propriétaire de la production à compter du règlement final soldant de toutes les factures. Les fichiers de production et les sources restent la propriété de D'CLIC, seul le produit fini sera adressé au client. Si le client désire avoir les sources des documents, un avenant devra être demandé.

### Article 7 – Responsabilité et propriété des contenus

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît, assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par D'CLIC.

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par les représentants légaux de la société D'CLIC, concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation. Tout texte fourni par le client doit être préalablement relu et corrigé par le client, aucune modification ou faute d'orthographe ne seront corrigés par D'CLIC.

### Article 8 – Clause de réserve de propriété

D'CLIC reste propriétaire des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Il est expressément convenu que les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle à compter de la livraison, au transfert au client des risques de perte ou de détérioration des biens, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. La propriété des biens suite au paiement des produits ne remet pas en cause la notion de propriété intellectuelle exposée ci-dessous.

### Article 9 – Autorisations légales et administratives

Le Client fait son affaire personnelle de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour réaliser un site Web, et se charge notamment des déclarations éventuellement nécessaires auprès de la Commission nationale informatique et libertés, ainsi que de la déclaration du site en tant que

service de communication audiovisuelle auprès du Procureur de la République.

### Article 10 – Propriété intellectuelle - Droit d'auteur

D'CLIC reste propriétaire de ses créations. Le Client ne dispose en conséquence que du droit d'utiliser le Site Web exclusivement pour les besoins personnels tels que définis entre les parties sans être autorisé à le reproduire ou à l'adapter. Toute utilisation de la création, non prévue au présent contrat, doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable et d'une rémunération à convenir. NB : des frais techniques inhérents à la livraison de matériel source peuvent en outre être appliqués. Les éléments d'identification de l'entreprise, notamment le logo, le sigle, la marque, le conditionnement doivent faire l'objet d'un accord séparé prévoyant les modalités de cession des droits et la rémunération de celle-ci. En ce qui concerne les droits des tiers (droit d'auteur, droits voisins), ces droits sont négociés par D'CLIC en accord avec le Client suivant les nécessités des services fournis, et facturés à celui-ci. Au cas où il serait envisagé de procéder à d'autres utilisations que celles initialement prévues, D'CLIC s'efforcera de négocier avec le tiers en vue d'acquiescer les droits nécessaires à ces utilisations. Le Client s'engage en contrepartie à signaler toute utilisation non prévue initialement dans la commande. La cession consentie ci-dessus ne couvre pas les droits des personnes (droit à l'image, droit de la personnalité liés aux personnes physiques ou personnes morales, pour la réalisation ponctuelle de contributions particulières telles que la photographie, l'illustration, la vidéo, 3D, réalité Augmentée). Ces droits sont négociés par D'CLIC en accord avec le Client suivant les nécessités des services fournis et facturés à celui-ci. D'CLIC indiquera au Client le montant et les limites des droits acquis. Toutes photographies, textes, slogans, dessins, images, séquences animées sonores ou non ainsi que toutes œuvres intégrés dans un projet de communication créés par D'CLIC restent sa propriété. Toute reproduction, représentation, utilisation ou modification, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, de tout ou partie d'une création, sans avoir obtenu l'autorisation préalable de D'CLIC est strictement interdite et constitue un délit de contrefaçon.

### Article 11 – Propriété intellectuelle - Cession de droits

Dans le cas d'une demande de cession de droit par le client, un contrat pourra être écrit et signé des deux parties, précisant les modalités détaillées de cession des droits. Pour l'ensemble des projets de communication et publicité, suivant l'article L132-31 le contrat devra préciser la rémunération distincte due pour chaque mode d'exploitation de l'œuvre ainsi que leur durée même si celle-ci demeure indéterminée.

# Conditions Générales de Vente et Prestation de service relatives à la création et la maintenance de site Internet

## D'CLIC SARL

### Article 12 – Livraison

Malgré l'attachement particulier de D'CLIC au respect des délais impartis, les délais de livraison indiqués sur un bon de commande ne sont qu'indicatifs. Sauf acceptation expresse par D'CLIC, les retards ne peuvent justifier l'annulation de la commande par le client, ni donner lieu à des dommages intérêts ou indemnités ou pénalités. La livraison des marchandises s'effectue soit par la remise directe du produit au client, soit par simple avis de mise à disposition signalé par e-mail, soit par expédition.

### Article 13 – Droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du client, notifiée par courrier avec accusé de réception, D'CLIC se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

La société cliente, autorise D'CLIC, à utiliser, à des fins purement démonstratives, la réalisation. Cette autorisation s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels, les contenus iconographiques.

### Article 14 – Nom de domaine

D'CLIC n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage pour la réservation des noms de domaine, il faut donc tenir compte des conditions générales de vente de ces organismes. Le CLIENT reste seul propriétaire du nom de domaine. Il reconnaît utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers. Le CLIENT s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité de D'CLIC, contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses, découlant de l'enregistrement du nom de domaine.

### Article 15 – Hébergement

Le site Internet du CLIENT sera hébergé pour son compte par D'CLIC auprès de fournisseurs. Le taux de visibilité annuel garanti est de 99,9 % sauf en cas de force majeure, de perturbations voire saturations des réseaux, d'anomalies, de maintenance ou d'amélioration des systèmes informatiques utilisés. L'espace Internet alloué est garanti sans publicité. D'CLIC ne sera pas tenue responsable de l'interruption de service due aux fournisseurs.

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet que le CLIENT déclare parfaitement connaître, D'CLIC ne saurait être tenue responsable notamment pour :

- les difficultés d'accès au système hébergé dues à la saturation du réseau Internet, aux perturbations du réseau de télécommunication et de l'afflux des utilisateurs d'Internet à certaines heures,
- les limites de performances et de temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données,

- de la contamination par des virus de données et/ou logiciels du CLIENT dont la protection incombe à ce dernier,

- les intrusions malveillantes de tiers sur les sites hébergés, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par D'CLIC et ses fournisseurs,

- les dommages éventuels subis par les matériels du CLIENT, ceux-ci étant sous l'entière et unique responsabilité de ce dernier,

- les détournements éventuels par des tiers et par la faute du CLIENT de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT.

### Article 16 – Email

D'CLIC propose dans ses services de fournir des emails (courrier électronique). Le CLIENT reconnaît être entièrement responsable du contenu des emails qu'il envoie et s'engage à respecter les conditions légales d'utilisation des services d'email.

### Article 17 – Référencement

D'CLIC ne garantit pas le résultat des référencements du site Internet.

D'CLIC n'est tenue à ce titre qu'à une obligation de moyens.

### Article 18 – Responsabilité de la société D'CLIC

D'CLIC s'engage à fournir dans les meilleurs délais la livraison des commandes effectuées (les délais diffèrent selon la nature de la commande) et s'engage à tout mettre en œuvre en vue de la satisfaction du client, mais décline toute responsabilité en cas de problème technique majeur qui ferait obstacle à la réalisation du contrat (attentats, guerres, catastrophes naturelles, tout cas de force majeure ou cause de coupure prolongée de réseau Internet indépendante de notre volonté). La publication par D'CLIC du site Web est notamment tributaire de la fourniture par le client des informations nécessaires à la réalisation de la commande.

En aucun cas D'CLIC ne pourra être tenue responsable de la perte de documents requis pour la réalisation des services commandés. Le client est tenu de n'envoyer que des copies ou des documents sans valeur de remplacement. D'CLIC se réserve le droit de refuser tout document, texte ou image, contraire à son éthique, aux bonnes mœurs ou non conforme à la législation en vigueur.

Le client déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et reconnaît en particulier les points suivants : D'CLIC n'est pas hébergeur des sites et ne garantit en aucun cas la protection totale des données circulant sur le web, notamment contre des détournements éventuels de la part d'internautes malveillants et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de problèmes liés à l'hébergement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site web ou à un défaut paiement par carte bancaire, virement bancaire ou chèque pour un site de e-commerce.

En cas de création de site dynamique (php, asp...) ce dernier doit être hébergé sous la responsabilité technique de D'CLIC. Le client n'aura pas accès aux sources dynamiques.

D'CLIC livre un produit fini répondant aux spécifications du devis. En aucun cas, elle ne peut garantir que le site demandé par le client lui assurera une augmentation de ses ventes, que le travail fourni générera automatiquement des visites sur le site.

D'CLIC ne sera pas tenue responsable en cas de mauvaise manipulation de la part du client et des utilisateurs formés à l'utilisation de l'application. Une liste de personnes autorisées à utiliser l'application sera établie par D'CLIC en collaboration avec le client, en dehors du cadre de la formation et de cette liste, D'CLIC ne sera pas tenue responsable des opérations réalisées via l'application.

### Article 19 – Réclamation

Toute réclamation de quelque ordre que ce soit, pour être valable, devra parvenir au siège de D'CLIC par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours qui suivent la réception des factures. Passé ce délai, les travaux et leurs conditions d'exécution ou de règlement sont considérés comme définitivement acceptés.

### Article 20 – Jurisdiction

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites.